

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Arrêté du 14 novembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement**

NOR : SPOS1830773A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,  
La ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-53 du 10 janvier 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection générale de la jeunesse et des sports ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire du corps de l'inspection générale de la jeunesse et des sports en séance du 8 novembre 2018,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2019 pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'inspecteur général de la jeunesse et des sports de 1<sup>re</sup> classe :

Mme Martine GUSTIN-FALL.

M. Fabien CANU.

#### Article 2

Le chef du service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait le 14 novembre 2018.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le chef du service de l'inspection générale  
de la jeunesse et des sports,*  
HERVÉ CANNEVA